



PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'UNIVERSITE D'ODIENNE

AVIS DE PRE-QUALIFICATION : N° S 60/2022 émis le 22/03/2022
Travaux de construction de l'université de d'Odienné-Tranche 1

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, a fait la demande d'un financement de cent quinze millions (115 000 000) d'Euros auprès de la Banque Islamique de Développement (BIsD) pour financer le coût du Projet d'Appui au Développement de l'Université d'Odienné, et entend affecter une partie du produit de ce financement aux paiements relatifs au marché pour les travaux de construction de la première tranche de l'université d'Odienné. Le Programme de Décentralisation des Universités entend pré-qualifier des entrepreneurs et/ou des sociétés pour les travaux de construction de la première tranche de l'université d'Odienné. Les exigences particulières sont entre autres :

Lot Unique	Eligibilité	Situation financière	Chiffre d'Affaires	Expérience
Travaux de construction de la première tranche de l'université d'Odienné. Surface totale à bâtir estimée à 84 000 m² .	Procédure limitée aux entreprises des pays membres de la Banque Islamique de Développement (BIsD) AOI/PM	Disposer d'avoirs liquides ou avoir accès à des actifs non grevés ou des lignes de crédit, nécessaires à l'exécution des travaux objet du présent Appel d'Offres à hauteur de Seize milliards (16 000 000 000) de Francs CFA.	Le chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction des cinq (5) dernières années à partir du 1 ^{er} janvier 2017 doit être au moins égal à soixante-cinq milliards (65 000 000 000) de francs CFA.	Avoir participé à titre d'entrepreneur principal, de membre de groupement, d'ensemblier ou de sous-traitant à l'exécution d'au moins deux (02) marchés d'envergure similaires d'un montant de 51,5 milliards de Francs CFA chacun au cours des dix (10) dernières années (2021-2021).

Les invitations à soumissionner devraient être lancées en Juillet 2022.

2. La pré-qualification se déroulera conformément aux procédures de pré-qualification spécifiées dans les Directives pour l'acquisition de Biens, Travaux et Services connexes dans le cadre de Projets financés par la BIsD, Septembre 2018, (les « Directives ») ; elle est ouverte à tous les candidats des pays qui répondent aux critères de provenance, tels que définis dans les Directives.

3. Les candidats intéressés admissibles peuvent obtenir de plus amples renseignements et consulter le document de pré-qualification auprès du Programme de Décentralisation des Universités dont l'adresse figure ci-dessous de **8 heures 00 minute à 12 heures 00 minute et de 14 heures 30 minutes à 17 heures 30 minutes.**

4. Les candidats intéressés peuvent acheter un jeu complet du document de pré-qualification en français en faisant la demande écrite à l'adresse indiquée ci-après accompagnée du versement non remboursable de **cinquante mille (50 000) Francs CFA**. La méthode de paiement sera le versement en espèce.

5. Les dossiers de candidature pour la pré-qualification doivent être déposés sous enveloppe cachetée délivrée à l'adresse ci-après avant le **24/05/2022** en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et doivent être clairement marquées « **CANDIDATURE DE PRE-QUALIFICATION POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'UNIVERSITE**

Voir Secrétariat du Programme de Décentralisation des Universités

Abidjan, Cocody, Riviera 3, Rue du Lycée Français Blaise Pascal, Lot 1069, Ilot 118, Tél : (+225) 25 22 01 23 00
Email : marches@pdu.ci